

## Ralentir pour plus de sécurité



La ville de Courdimanche s'inscrit dans une démarche globale de réduction de l'allure en ville. La limite de vitesse autorisée est désormais de 30km/h sur tout le secteur du village.

Un radar informatif a été installé rue Raymond Berrivin pour permettre de sensibiliser les conducteurs au respect de la vitesse. Comme elle s'y était engagée, la ville va encore plus loin dans sa politique de prévention avec une généralisation de la zone 30 sur le quartier du village.

Pour Hussen Kebe, adjoint au maire à la tranquillité publique et à la prévention, « cette diminution de la vitesse au sein du village est une bonne chose. Elle va permettre d'avoir des rues plus sûres et plus agréables avec notamment une limitation des nuisances sonores ».

C'est un engagement pris par la ville d'étendre la zone 30 pour limiter la vitesse, sécuriser au mieux la circulation des citoyens et diminuer encore les risques d'accident.